



Valence, le 9 juin 2021

Affaire suivie par : Philippe SOLAN  
Service : Santé et sécurité au travail

## NOTE DE SERVICE N° 2021 / 35

**OBJET** : élaboration et suivi du document unique d'évaluation des risques professionnels non opérationnel (D.U)

Pièce(s) jointe(s) : - annexe n°1 : Liste des UT et des responsables  
- annexe n°2 : Identification des dangers des risques par nature  
- annexe n°3 : Critères d'évaluation (*gravité, fréquence et maîtrise du risque*)  
- annexe n°4 : Extrait d'un compte-rendu  
- annexe n°5 : Exemple de grille d'analyse (*grille d'audit*)

Depuis 2007, le SDIS de la Drôme s'engage dans une démarche d'évaluation et de réduction des risques professionnels. Les premières visites de centres, organisées de 2008 à 2011, ont permis d'élaborer un plan d'actions départemental planifiant plusieurs actions de prévention. Une nouvelle démarche et de nouvelles visites ont ensuite été entreprises de 2018 à 2020. Ces dernières ont notamment permis de mesurer l'état d'avancement des mesures engagées ainsi que leurs effets. Elles ont aussi permis de réactualiser le document en affinant la vision de l'ensemble des risques présents dans nos infrastructures.

Cette note a pour objectif de définir les contours de l'organisation et du suivi de ce document essentiel qui illustre et alimente notre démarche de prévention.

### 1- CADRE RÉGLEMENTAIRE : OBJECTIF DU DOCUMENT UNIQUE

Conformément au décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001, tout employeur, qu'il soit public ou privé, est tenu de réaliser une évaluation des risques professionnels. Celle-ci consiste à identifier et à hiérarchiser les risques auxquels sont soumis les agents de l'établissement dans leurs activités. Le résultat de cette évaluation est transcrit dans un document de synthèse, appelé « document unique (D.U) ». Cet outil n'est pas figé : c'est un document vivant et opérationnel, qui doit être mis à jour régulièrement. La raison d'être de cette démarche est de susciter des actions de prévention visant à améliorer la sécurité et les conditions de travail de tous les agents du SDIS et ainsi prévenir les accidents de service et les maladies professionnelles. Elle a aussi pour objectif de répondre aux obligations réglementaires.

### 2- MÉTHODOLOGIE : MISE EN ŒUVRE DE LA DÉMARCHE

Les étapes générales de cette démarche d'évaluation des risques sont les suivantes.

#### 2.1 - Définition des Unités de Travail (UT)

Le code du travail précise que l'inventaire des risques identifiés doit être fait dans "chaque unité de travail de l'établissement". La notion d'unité de travail n'est pas juridiquement définie, le chef d'établissement est libre d'appréhender l'unité de travail comme il le souhaite.

Les critères choisis par le SDIS sont d'une part des critères géographiques (*centres d'incendie et de secours, groupements, état-major, ...*) et d'autre part de métiers ou de postes (*agents techniques du GST.SEL, plateau CTA-CODIS, ...*). La définition des unités de travail, des responsables des UT et des responsables chargés du suivi sont détaillés en annexe n°1.

## 2.2 - Repérage et identification des risques par Unité de Travail (UT)

Pour cela il est nécessaire de recenser les activités exercées par les agents au sein de leur unité de travail (*contrôle des équipements, conduite de véhicules, interventions sur certaines installations, port de charges, travail sur écran, ...*) et d'identifier les risques associés. Ce repérage ne peut être qu'une démarche collective s'appuyant, notamment, sur les informations fournies par ceux qui vivent à proximité de ces dangers. Ces données sont complétées par des études réalisées (*visite du CHSCT, retour d'expérience suite à un accident, ...*) ainsi que par certains documents obligatoires ( *registre santé sécurité, fiches de données de sécurité des produits dangereux utilisés, etc.*)

La liste des dangers, des risques et des nuisances identifiés par nature ainsi que des exemples d'expositions potentielles sont fournis en annexe n°2 (*liste non exhaustive*).

## 2.3 - L'évaluation des risques (ER) proprement dite.

Après avoir apprécié la nature des risques (*identification*), il faut en évaluer leur importance.

Cette évaluation est donc réalisée selon trois critères :

- **La gravité potentielle du danger - G** : conséquences potentielles en cas d'accident (*faible, élevé, grave ou vital*).
- **La fréquence et la durée d'exposition au risque - E** : jugées en nombre et en temps d'exposition (*rare, fréquente, très fréquente ou permanente*).
- **La maîtrise du risque - MR** : mesurant le niveau de protection existant (*non maîtrisé, peu maîtrisé, assez maîtrisé ou maîtrisé*)

Les tableaux de cotations de ces trois critères ainsi que les règles de calcul sont accessibles en annexe n°3. Les risques peuvent alors être classé à l'aide d'une notation qui permet d'apprécier le niveau de risque (*modéré, sérieux ou élevé*). Cette note ne doit pas être considérée comme une « mesure », elle permet principalement de débattre des priorités et de planifier les actions de prévention.

## 2.4 – Rédaction du document unique : création d'un document « type ».

Tous les documents uniques ont été structurés de la même façon, on y retrouve :

- Une partie « évaluation » avec :
  - une description de l'activité à risque (*ou de la problématique identifiée*)
  - la définition du danger (*ou du complément danger*)
  - le niveau de risque (*NR*) : combinaison de la gravité et du niveau d'exposition (*F x D*)
  - l'évaluation du risque réel (*ER*) : pondéré par les actions en place (*niveau de maîtrise*)
  - le résultat final proposant un niveau de priorisation (*1, 2 ou 3*)
- Une partie « plan d'actions intégré » avec :
  - des actions à mener et des observations (*référence à une note de service par exemple*)
  - les pilotes des actions proposées (*responsables de la mise en œuvre et du suivi*)
  - le niveau d'état d'avancement de l'action (*0: non engagée, 1: amorcée, 2: concrétisation et 3: acquisition*). La mise en œuvre des actions fait évoluer le niveau de maîtrise du risque et ainsi le résultat final lié à la priorisation.
  - une partie « observations » : détaillant les mesures de prévention et de protection existantes ainsi que le suivi des actions.

Un exemple de fiche d'évaluation des risques est joint en annexe n°4.

## 2.5 – De l'évaluation des risques à la prévention :

Une fois l'évaluation des risques professionnels terminée, on obtient une liste de situations dangereuses à traiter. Au vu du nombre, il n'est pas réaliste de vouloir traiter toutes ces situations en même temps. La raison d'être de la démarche est de susciter des actions de prévention.

Conformément aux principes généraux de prévention, les moyens à adopter seront :

- en priorité, des mesures d'intégration de la sécurité : suppression de la situation dangereuse, du phénomène dangereux (*substitution de produit, par exemple*) ;
- si l'on ne peut supprimer le risque, adoption de moyens de protection en donnant la priorité aux protections collectives sur les protections individuelles (*lesquelles seront néanmoins bien souvent nécessaires en tant que complément de sécurité*) ;
- et, en toute circonstance, information et formation des salariés à la préservation de la santé et à la sécurité à leur poste de travail.

Des mesures sont proposées dans chaque compte-rendu du document unique. Les actions les plus importantes ou qui concernent plusieurs unités de travail sont aussi reprises au niveau départemental dans le cadre de plan d'actions spécifiques pluriannuels.

### 3- ÉLABORATION, DIFFUSION ET SUIVI DU DOCUMENT UNIQUE

Le document unique doit être considéré comme un outil de travail. Il doit être **mis à jour au moins une fois par an**, mais aussi lors de toute modification de poste de travail, de toute décision d'aménagement important ou de toute information supplémentaire concernant l'évaluation des risques. A titre d'exemples, l'acquisition d'une nouvelle machine, une évolution dans l'organisation du travail, l'aménagement dans de nouveaux locaux modifiant les conditions d'hygiène, de sécurité, ou les conditions de travail impliquent une actualisation du document unique.

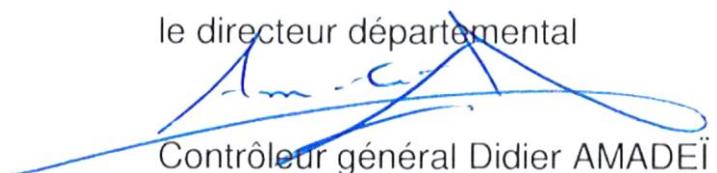
Ces mises à jour sont organisées de la façon suivante :

- Pour les **CIS SPV**, la mise à jour du document unique relève de la responsabilité de chaque **chef de groupement chargé du suivi**. Ce travail se fait via les COPS (*correspondants de prévention et de sécurité*) en liaison avec chaque responsable de l'unité de travail (*chef CIS*).
- Pour les **CSP et certains services** des groupements fonctionnels (*EDIS, 3SM, services du GST, plateau CTA-CODIS, ...*), la mise à jour relève de la responsabilité de chaque **responsable de l'unité de travail** (*chefs CSP et chefs de service*).
- Enfin, le suivi et la mise à jour de l'unité de travail « **EM - état-major** », qui regroupe plusieurs groupements et services du site de l'état-major (*DIR, GRH, GAF, GGR, GSO*) ainsi que l'ensemble des espaces communs du bâtiment (*réfectoire, salles de réunion, parking, vestiaires et sanitaires, etc.*), est assuré par le **chef GRH** via le service santé sécurité au travail SST.

Outre la mise à jour annuelle de ce document, chaque « **chargé de suivi** » organise une révision « approfondie » de chaque unité de travail au moins une fois **tous les 5 ans ainsi qu'à l'occasion d'un changement de chef de centre ou de service**. Cette analyse approfondie est faite sous la responsabilité de chaque chef de groupement chargé du suivi (*via leur COPS*) sur la base de l'ensemble de la grille d'évaluation (*grille d'audit jointe en annexe n°5*). Les responsables des unités de travail, les assistants de prévention ainsi que les membres du CHSCT sont associés à cette visite. A la demande des chargés de suivi, le conseiller de prévention (*chef du service SST*) peut aussi être en appui de la démarche.

Enfin, le D.U doit être tenu à la disposition du médecin de prévention, des représentants du personnels du CHSCT ainsi que des agents de l'unité de travail concerné. Pour cela, les différents comptes-rendus seront accessibles via le site intrasdis ainsi qu'au format « papier », archivé dans le registre unique de sécurité (*partie 12 – visites, diagnostics et audits*). Un archivage au format informatique sera réalisé (*au format pdf*) tous les ans à l'occasion de la mise à jour. Une impression au format « papier » sera transmise aux différentes unités de travail tous les 5 ans à l'occasion de la visite approfondie.

Le domaine de la santé sécurité est une priorité forte de notre établissement. Chaque agent doit connaître les outils réglementaires qui sont à sa disposition. Pour cela, la présente note devra être présentée à l'ensemble des agents par la voie hiérarchique.



le directeur départemental  
Contrôleur général Didier AMADEÏ

#### Destinataires :

Chefs de groupement  
Chefs de centre  
Chefs de service  
Membres du CHSCT - CCDSPV  
COPS et assistants de prévention  
Médecin de prévention

Désignation de l'unité de travail (UT)		Responsable de l'unité de travail	Responsable chargé du suivi
EM	<p><b>EM - état-Major.</b></p> <p>Unité de travail qui regroupe plusieurs groupements et services du site de la Direction :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ DIR - services de la Direction,</li> <li>▪ GRH - groupement des ressources humaines,</li> <li>▪ GAF - groupement administratif et financier,</li> <li>▪ GGR - groupement de gestion des risques</li> <li>▪ GSO - groupement services opérationnels (<i>hors plateau CTA-CODIS</i>)</li> </ul> <p>Elle prend aussi en compte l'ensemble des espaces communs du bâtiment (<i>réfectoire, salles de réunion, parking, vestiaires et sanitaires, etc.</i>)</p>	<p>DDSISS</p> <p>Chef GRH</p> <p>Cheffe GAF</p> <p>Chef GGR</p> <p>Chef GSO</p>	<p><b>Chef GRH</b> (<i>via le service SST - santé sécurité au travail</i>)</p>
CSP	<p><b>CSP- centres de secours principaux</b> à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ le CSP Romans,</li> <li>▪ le CSP Saint Marcel lès Valence</li> <li>▪ le CSP Valence</li> <li>▪ le CSP Montélimar</li> </ul>	Chef CSP	<p><b>Chef de groupement territorial</b> (<i>avec l'appui du chef SST</i>)</p>
CIS	<p><b>CIS - centres d'incendie et de secours</b> (<i>autres que les CSP</i>)</p>	Chef CIS	<p><b>Chef de groupement territorial</b> (<i>via leurs COPS</i>)</p>
GT TER	<p><b>Groupements territoriaux</b> (<i>espaces de travail du groupement ainsi que l'ensemble des stockages – espaces et stockages délocalisés du 3SM, GST et GFS inclus</i>)</p>	Chef de service Technique Formation	<p><b>Chef de groupement territorial</b> (<i>avec l'appui du chef SST</i>)</p>
GSO	<p><b>GSO - service opérations</b> (<i>plateau CTA-CODIS et ses dépendances : vestiaires et chambres de garde</i>)</p>	Chef du service opérations	<p><b>Chef GSO</b> (<i>avec l'appui du chef SST</i>)</p>
GFS	<p><b>GFS - groupement formation sports (EDIS)</b></p>	Chaque chef de service du GFS	<p><b>Chef GFS</b> (<i>avec l'appui du chef SST</i>)</p>
GST SEL	<p><b>GST.SEL - service équipement et logistique</b> (<i>activités des agents techniques et espaces de travail et de stockage du bâtiment état-major</i>)</p>	Chef GST.SEL	<p><b>Chef GST</b> (<i>avec l'appui du chef SST</i>)</p>
GST BAT	<p><b>GST.BAT- service bâtiment</b> (<i>activités des agents du service et espaces de travail du bâtiment EM</i>)</p>	Chef GST.BAT	
GST SIC	<p><b>GST.SIC - service informatique transmissions</b> (<i>activités des agents du SIC et espaces de travail et de stockage du bâtiment EM</i>)</p>	Chef GST.SIC	
3SM	<p><b>3SM – service de santé et de secours médical</b></p>	Chaque chef de service du 3SM	<p><b>Chef 3SM</b> (<i>avec l'appui du chef SST</i>)</p>

<b>AGENTS BIOLOGIQUES - INFECTIEUX</b>	<b>Contaminations virales ou bactériennes</b>
	Soins aux personnes, travail au contact avec des liquides biologiques (sang, urines, etc.) ou des denrées agroalimentaires, manipulation des DASRI, ...
<b>AMBIANCE DE TRAVAIL</b>	<b>Ambiance lumineuse</b>
	Poste de travail comportant des zones d'éblouissement, zone de passage ou escalier mal éclairés, poste de travail mal éclairé - ...
	<b>Ambiance sonore (bruit)</b>
	Bruit émis de façon continue par des machines, ou impulsif et répétitif causé par des machines et/ou des outils travaillant par chocs, ...
	<b>Ambiance thermique</b>
	Exposition aux intempéries, aux courants d'air, à des températures élevées : en extérieur ou à proximité de matériel / fours - exposition au froid : chambre frigorifique - Variations fréquentes de température
<b>CONTRAINTEs LIÉES A DES SITUATIONS DE TRAVAIL</b>	<b>Qualité de l'air</b>
	Exposition aux gaz d'échappement ou à d'autres polluants, travail dans des espaces non ventilées, utilisation de machines à moteur thermique, ...
	<b>Travail sur écran</b>
	Saisie informatique, traitement de texte - surveillance sur écran - ...
	<b>Manutention de charge ou de personnes</b>
	Chargement / déchargement - manipulation et déplacement de charges - ...
	<b>Contraintes posturales</b>
	Postures imposées ou prises par les agents - position courbée - bras levé et tendu - mouvements de torsions - positions articulaires forcées - ...
	<b>Autres risques liés à l'activité physique</b>
<b>INCENDIE / EXPLOSION</b>	Gestes répétitifs, risque d'écrasement, de choc ou de renversement
	<b>Vibrations</b>
	Utilisation de machines sources de vibrations (outils portatifs à percussion, outils portatifs rotatifs, ...), utilisation de véhicules générateurs de vibrations (engins de chantier, chariots élévateurs - ...)
<b>ÉLECTRICITÉ</b>	<b>Risques communs dans tous les locaux</b>
	Présence de combustibles divers, bâtiment ERT, bâtiment classé ERP, utilisation ou stockage de produits inflammables, stockage à haut pouvoir calorifique, ...
	<b>Atmosphère explosive (poussières, gaz, ...)</b>
<b>APPAREILS DE LEVAGE ET DE MANUTENTION</b>	<b>Travaux d'origine électrique ou accès dans de locaux particuliers</b>
	Intervention dans des locaux techniques de type TGBT ou sur des installations électriques (intervention sur des armoires : remplacement de fusibles, réarmement d'un disjoncteur, remplacement de éclairages, ...)
	<b>Utilisation d'équipement de manutention mécanique</b>
<b>PRESSION</b>	Utilisation de transpalettes, gerbeurs, palans, potences, etc.
	<b>Accessoires de levage et de manutention</b>
	Utilisation de crics, chandelles, câbles, chaînes, sangles, élingues, de fosses de visite, de monte charges, d'ascenseurs, ...
<b>Appareils et installations sous pression</b>	<b>Appareils et installations sous pression</b>
	Utilisation, transport et/ou stockage d'appareils sous pression (ARI, oxygène, gaz), compresseur d'air d'atelier ou d'air respirable, bouteilles tampon, etc.

<b>CIRCULATIONS ET DÉPLACEMENTS (à pieds)</b>	<b>Travail temporaire en hauteur</b>	
	<i>Utilisation de dispositifs mobiles : échelles, escabeaux, échafaudages, plate-forme de travail, ...) - accès à des parties hautes : mezzanine non sécurisé, toiture, arbres, ... - port d'un harnais de sécurité, ...</i>	
	<b>Chute de plain-pied</b>	
	<i>Sol glissant (produits répandus, conditions climatiques), sol inégal (marche, estrade, ...), sol défectueux (revêtement dégradé), passage encombré (matériel posé au sol, flexibles, ...)</i>	
<b>CIRCULATIONS DE VÉHICULES</b>	<b>Autres risques liés</b>	<i>Risque de choc ou de collision</i>
	<b>Conduite de véhicule</b>	
	<i>VL - PL - SPL (transport de marchandises)</i>	
	<b>Conduite de véhicules spéciaux</b>	
	<i>Utilisation de chariots éléveurs, nacelles PEMP, grues mobiles, grues auxiliaires, VPCE, tracteurs, scooter, chenillette, engins de chantier, ...</i>	
	<b>État des véhicules</b>	
	<i>Aménagement des véhicules, arrimage des charges et du véhicule, etc.</i>	
<b>EFFONDREMENT ET CHUTES D'OBJETS</b>	<b>Voie de circulation dangereuse</b>	
	<i>Sortie du site dangereuse, circulation, manque de visibilité, zone de manœuvre dangereuse, etc.</i>	
<b>HYGIÈNE ET CONDITIONS DE TRAVAIL</b>	<b>Chute d'objets</b>	
	<i>Provenant d'un niveau supérieur, effondrement de matériaux, objets stockés en hauteur : racks, étagères, dessus d'armoire – objets empilés - ...</i>	
	<b>Hygiène et propreté</b>	
	<i>Nettoyage locaux, vestiaires, sanitaires, réfectoire, etc.</i>	
	<b>Organisation du travail</b>	
	<i>Rythme de travail, autonomie sur le poste, horaires, plannings, etc.</i>	
	<b>Charge de travail - RPS</b>	
<b>MACHINES ET ÉQUIPEMENTS DE TRAVAIL</b>	<i>Choc psychologique, harcèlement moral/sexuel, stress, fatigue ou lassitude, agression physique ou verbale, contact avec des personnes agitées, ...</i>	
	<b>Autres risques :</b>	<i>Travail posté et travail de nuit, travail isolé, ...</i>
<b>RADIOACTIVITÉ / RAYONNEMENT</b>	<b>Machines et équipements de travail</b>	
	<i>Risque de coupures, de perforations, d'écrasement ou de happement. Utilisation de machines fixes, portatives ou électroportatives (touret à meuler, perceuse, perceuse à colonne, ponceuse, ...) - outillage à main - débroussailleuses, tronçonneuses, soudure à l'arc ou à l'oxy-acétylène, ...</i>	
	<b>Champs magnétiques</b>	
	<i>Travail à proximité d'antennes émettrices, radiations non ionisantes, etc.</i>	
	<b>Rayonnement (IR, UV, laser...) :</b>	
<b>SUBSTANCES OU PRODUITS DANGEREUX</b>	<i>Soudure à l'arc avec électrodes enrobées - Soudure MIG à l'Argon – etc.</i>	
	<b>Autres :</b>	<i>Produits radioactifs, radiations ionisantes, ...</i>
<b>Stockage et utilisation de produits ou substances chimiques</b>		
	<i>Utilisation de produits dangereux, exposition à des produits CMR, exposition à l'amiante lors de l'entretien des bâtiments ou des véhicules, exposition aux poussières de bois ou de fer (opération de soudure, de ponçage, utilisation des machines à bois, etc.), exposition aux fumées d'incendie, etc.</i>	

## Évaluation des risques physiques

### Évaluation de la GRAVITÉ - G potentielle

GRAVITÉ (G) du dommage corporel généré par le danger			
Appréciation	Valeur	Définition	Exemples
Faible	1	Inconfort ou lésion sans arrêt de travail	Coupure ou brûlure légères, hématomes...
Elevé	4	Lésions avec arrêt de travail et sans séquelles, problèmes liés aux conditions de travail	Brûlures, entorses, fracture sans conséquence à long terme
Grave	7	Lésions avec arrêt de travail et avec séquelles	Perte d'un membre
Vital	10	Lésions pouvant entraîner la mort	Décès

### Évaluation de l'EXPOSITION - E (fréquence et durée)

EXPOSITION (E) au danger			Durée			
			>4 heures	1 à 4 heures	15min à 1h	<15 minutes
10	Permanente	Quelques fois par jour	10	10	7	7
7	Très fréquente	Quelques fois par semaine	10	7	7	4
4	Fréquente	Quelques fois par mois	7	4	4	1
1	Rare	Quelques fois par an	4	4	1	1

### Critères de MAITRISE DU RISQUE - MR

Maîtrise du risque (MR) au moment de l'évaluation		
Appréciation	Valeur	Définition
Aucune	1	Absence de mesures
Peu maîtrisé	0,7	Mesures de prévention existantes non mises en œuvre
Assez maîtrisé	0,4	Mesures de prévention existantes pouvant être améliorées
Maîtrisé	0,1	Mesures de prévention adaptées réduisant le risque

### Calcul du NIVEAU DE RISQUE NR et ÉVALUATION FINALE DU RISQUE - ER

Le niveau de risque (NR) est obtenu par la formule suivante :

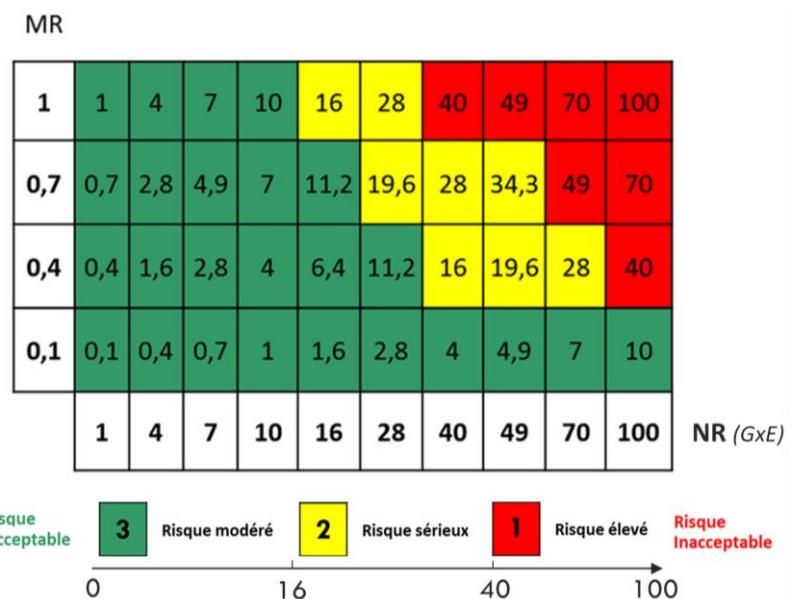
$$NR = G \text{ (gravité)} \times E \text{ (exposition)}$$

L'évaluation du risque (ER) est ensuite obtenue par la formule suivante :

$$ER = NR \text{ (niveau de risque)} \times MR \text{ (maîtrise du risque)}$$

Cette note obtenue est enfin reportée dans la grille d'évaluation des risques ci-contre pour apprécier le niveau de risque (modéré, sérieux ou élevé) et ainsi déterminer des priorités d'actions.

Afin de rendre le tableau plus visuel une couleur a été associée au résultat.



## Évaluation du risque chimique

Évaluation de la **GRAVITÉ - G** réalisée en fonction des données issues de la FDS des produits et substances dangereuses (sensibilisants, corrosifs, toxiques ou CMR)

Niveau de Gravité	Pictogrammes et phrases de risques identifiés dans la FDS
1	Substance ou préparation non soumise à étiquetage et non répertoriée en tant qu'émission dangereuse
2	 H304. H315, H317, H319 H335, H336
3	 H304. H315, H317, H319 H335, H336
4	 H302, H312, H332, H334. <b>H341, H351, H361, H362 (CMR).</b> H371, H373. H314, H318.
5	 H300, H301, H310, H311, H330, H331. <b>H340, H350, H360 (CMR).</b> H370, H372. H314.

## Évaluation du risque incendie

Évaluation de la **GRAVITÉ - G** réalisée en fonction des données issues de la FDS des produits inflammables et explosifs

Niveau de Gravité	Pictogrammes et phrases de risques identifiés dans la FDS
1	Aucun Aucune Matière solide compacte ( <i>bille bois, résine, papier</i> )
2	Aucun
3 inflammable	 H 223 H 226
4 Extrêmement inflammable	 H 220 222 224 225 228 H 250 – 260 – 261
5 Extrêmement inflammable et explosif	  H 270 – 271 – 272 H200 H201, H202, H203 H240, H241 H240, H241



Description de l'activité à risque ou de la problématique	Danger (complément Danger)	Niveau risque	Eval du risque	Actions à mener et observations		Responsable de la MISE EN ŒUVRE	Responsable du SUIVI DE L'ACTION	Pilotes des actions	Niveau d'état d'avancement	Observations et suivi des actions
				Niveau 0 : non engagée	Niveau 1 : mise en place	Niveau 2 : concrétisation	Niveau 3 : acquisition			
<b>POINTS GÉNÉRAUX</b>										
Electricité - Installations et équipements										
Exposition - FxD	Niveau Risque - NR	Motif/ise - M	Evaluation - ER	Resultat (Priorité)						
Gravité - G										
Des petits travaux « d'entretien » électriques sont réalisés par du personnel du centre de secours (remplacement de lampes, manœuvre de disjoncteur, etc.)	Électricité (électrisation / électrocution)	10 4 40 1 0,7 28	2 A ce jour <b>1 agent</b> du centre de secours ( <b>David</b> ) dispose d'une habilitation SDIS 26. 1 agent électricien de métier dispose d'une habilitation électrique dans le cadre de leur emploi « civil » ( <b>Florian</b> ). Transmettre une copie de leur attestation de formation au groupement territorial afin de pouvoir leur délivrer un titre d'habilitation SDIS 26.			Chef de centre	GPT.TER	x		
<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>9</b>		

DATE DE LA VISITE :

ORGANISÉE PAR :

# CENTRE VISITÉ :

<b>MR - MAITRISE DU RISQUE</b> (grille d'évaluation)		<b>AGENTS PRÉSENTS LORS DE LA VISITE</b>
0 - AUCUNE - Absence de mesures (valeur 1) PM - PEU MAITRISÉ - Existantes mais non mises en œuvre (valeur 0,7) AM - ASSEZ MAITRISÉ - Existantes pouvant être améliorées (valeur 0,4) M - MAITRISÉ - Mesures adaptées réduisant le risque (valeur 0,1)		
<b>COMMENTAIRES GÉNÉRAUX :</b>	Vigilance à avoir sur l'utilisation du registre unique de sécurité.	
version de décembre 2020		

## POINTS GÉNÉRAUX

### ELECTRICITÉ

- Présence d'agents habilités
- Installations et équipements vérifiés
- Copie rapport(s) disponible au CIS
- Problèmes / Prises surchargées
- Etat des prises maréchals (véhicules)
- Coffret électro-sécurité CATU


**note de service n° 2011-21 du 13 octobre 2011**

- (nombre et noms des agents habilités, date du dernier recyclage, ...)
- (vérification annuelle : batimentaires, EPI et équipements de travail)
- (le chef de centre est-il au courant des non-conformités éventuelles)
- (travaux à réaliser, problèmes identifiés lors de la visite)
- (nombre de prises maréchal, , problèmes identifiés lors de la visite)
- (agents formés, FMA périodiques, contrôle du matériel)

### INCENDIE - EXPLOSION

- Interdiction de fumer et de vapoter
- Présence d'extincteurs
- Extincteurs visibles - accessibles
- Contrôle extincteurs réalisé
- Présence et état des BAES
- Contrôles périodiques organisés
- Présence autres moyens secours
- Autres moyens secours contrôlés


- (affiche en place et respect de la consigne)
- (extincteurs adaptés aux risques, CO2 à proximité des tableaux électriques)
- (contrôle périodique via un agent du centre)
- (contrôle annuel, extincteur HS le jour de la visite, rapport disponible, ...)
- (éclairage de sécurité, bloc d'éclairage en défaut le jour de la visite, ...)
- (contrôle annuel via une société et contrôle de l'état via un agent du CIS)
- (exutoires de fumées, déclencheur manuel, détecteurs, ...)
- (contrôle annuel réalisé, copie du rapport de contrôle disponible, ...)

### AMIANTE

- DTA - Dossier Technique amiante
- Contrôles périodiques organisés
- Information des nouveaux arrivants


- (présence d'amiante dans le CIS, DTA disponible au CIS, ...)
- (contrôle périodique de l'état de conservation, ...)
- (agents informés de la présence et de l'interdiction d'y intervenir dessus)

### PLAN PRÉVENTION ENTREPRISES EXTÉRIEURES

- Plan de prévention réalisé
- Affiche consignes PPEE sur porte


**note de service n° 2010-17 du 29 juin 2010**

- (affiche en place et respect de la consigne)
- (contrôle périodique de l'état de conservation, ...)
- (agents informés de la présence et de l'interdiction d'y intervenir dessus)

### RISQUES PSYCHOSOCIAUX

- Affiche(s) en place
- Information des nouveaux arrivants


**note de service n° 2017-04 du 27 mars 2017**

- (affiche USP + affiche "hotline" si CSP + NS troubles du comportement)
- (agents du CIS informés des procédures en place)

### ACTIVITÉS PHYSIQUE ET SPORTIVE

- Présence d'APS ou d'EAP au CIS
- Organisation de séances
- Présence / état du matériels de sport
- Organisation des ICP


(nom de l'EAP ou de l'APS)

(où sont organisées ces séances, conventions, fréquence, ...)

(matériel entretenu et contrôlé, traçabilité dans le registre, ...)

### CORDE A GRIMPER

- Consignes affichées et respectées
- Contrôle annuel du dispositif


**note de service n° 2012-21 du 26 septembre 2012**

(par un agent compétent du CIS, copie fiche transmise au GFS, ...)

# LOCAUX VIE - VESTIAIRES ET SANITAIRES

## HYGIENE GÉNÉRALE DES LOCAUX

- Ordre et propreté générale
- Entretien réalisé par qui ?
- Baies vitrées non accessibles
- Gestion des archives
- Chauffage et ventilation (VMC)
- Problèmes de rongeurs ou d'insectes


(évaluation du niveau de propreté, entretien réalisé par qui, ...)  
(agents du centre, société extérieure, ...)  
(faire intervenir une nacelle, utilisation de perches télescopiques, ...)  
(NI du 30/09/11 concernant la gestion des archives dans les CIS)  
(entretien chauffage, températures correctes, contrôle VMC, ...)

## CONDITIONS DE TRAVAIL : VESTIAIRES ET SANITAIRES (WC ET DOUCHES)

- Évaluation générale des conditions de travail des agents


(surfaces suffisantes - 1 m<sup>2</sup> par pers., vestiaires et sanitaires séparés, WC - douches et lavabos en nombre suffisant, nombre suffisant de placards, armoires à double compartiment, présence de bancs ou de chaises, EPI feu stockés dans vestiaires ou locaux de vie, présence de machine(s) à laver / sécher(s) linge, (1 WC + 1 urinoir pour 20H - 2 WC pour 20F / 1 douche pour 8 / 1 lavabo pour 10) (dans la remise faute de place, armoires des équipes spécialisées, ...)

## HYGIENE ET ÉTAT DES CUISINES

- Aménagement des locaux
- Règles hygiène générales définies
- Protocoles nettoyage/désinfection
- Date du flexible de gaz


(équipements présents : 1 plan de travail, 1 plaque de cuisson électrique, 1 hotte aspirante, 1 évier, 1 micro-ondes et 1 frigo.)  
(pas d'aliments dans le réfrigérateur si la personne n'est pas de garde, pas d'emballages de type boîtes en carton ou mini glacière)  
(procédures de nettoyage : réfrigérateur - 2 fois par mois, cuisine/réfectoire, four et micro-ondes, hottes, traçabilité des protocoles, ...)

## ÉTAT DES CIRCULATIONS PIÉTONNES

- Évaluation des risques liés aux circulations (encombrement et risque de chute de plain-pied)
- Présence de cable élect. au sol


(circulations libres permettant une évacuation rapide en cas d'incendie - absence d'encombrement des zones d'évolution et de circulation)  
(absence de risque de chute de plain-pied : sol glissant, sol inégal, revêtement de sol dégradé, absence de marches isolées, ...)  
(cable d'alimentation VSAV sans enrouleur, ...)

# CONDUITE DE VÉHICULES ET PISIR.26

## CONDUITE DES VÉHICULES

- Nbre d'agents formés au PPRR :
- Période de tutorat pour recrues
- Entrée et sortie dangereuse
- Circulation et stationnement sur site
- Procédure sinistre routier affichée


notes de service n° 2007-36 du 1/08 et 2012-27 du 27/09

à la CVU (ex.COD.B) Formaquiz

(accès, panneaux "sortie SP", miroir, déport du portail, ...)  
(vitesse excessive, plan de circulation, aire de stationnement suffisante, ...)  
(NS 2016-14 du 21/09/16 - Déclaration des sinistres routiers)

## REMISAGE DES VÉHICULES

- Guidage des engins
- Balisage des obstacles (poteaux)
- Présence de cales au sol
- Marquage au sol dans remise
- Marquage extérieur à la remise


NS n° 2020-21 relative à l'évolution des règles de guidage

(guidage ou accompagnement du conducteur obligatoire, systématique, ...)

## MESA (MOYENS ÉLÉVATEURS AÉRIENS) ET VPCE (VÉHICULES PORTE CELLULE)

- Agents formés et recyclé
- Engin contrôlé périodiquement
- Formation via les référents Squad


(agents formés à la sécurité et non pas qu'à la simple utilisation, recyclage, ...)  
(fréquence des contrôles : semestriels - CR à disposition - ...)  
(noms des référents Squad - Formation organisée à toutes nouvelles recrues - ...)

## PISIR - ACCIDENTS DE VOIRIE

- Présence d'un véhicule de balisage
- Référents balisage
- Organisation de FMA périodiques
- Formation des recrues par référents


NS 2018/05 et 2018/22 relatives à la formation et aux procédures

(VSEC, VLHRPs, VTU.SEC, ...)

(nombre et noms des référents, recyclage à assurer tous les 3 ans, ...)

(compétences valables pendant 3 ans)

(3 heures environ, fiche de validation de la FI à transmettre au GFS, ...)

# REMISE

## ENTRETIEN ET SUIVI DES VÉHICULES

Entretien 1er niveau réalisé


Dépannage - Chargeur batteries - ...

Contrôle CCF avant saison FdF

### note de service n° 01/96 du 18 décembre 1995

(entretien réalisé par qui ?, traçabilité dans le registre, ...)

(connaissance de la NIT de mars 2013 sur les batteries, respect consignes, ...)

(fiche de contrôle remplie et transmise annuellement au GST.SEL)

## PORDES SECTIONNELLES

Etat général : fonctionnement


(nombre de portes sectionnelles manuelles et semi-automatiques)

Portes contrôlées

(contrôles réalisés, problèmes identifiés le jour de la visite, ...)

## GESTES ET POSTURES DE TRAVAIL

Référents PRAP identifiés


(nombre et noms des agents formés)

Rappels faits lors des FMA

Prise en compte des agents SHR

(formation TMS.SHR, aménagement des postes informatiques, ...)

## STOCKAGE GÉNÉRAL :

Évaluation du niveau de rangement


(besoin de faire du tri, de ranger, ...)

Stockage adapté sur étagères

(organisation des stockages, accès sécurisé aux parties hautes, ...)

Etagères fixées

(au mur ou au sol - risque de basculement, ...)

## STOCKAGE EN HAUTEUR

Zone stockage en hauteur


(type : mezzanine - combles - zone de stockage au dessus de circulation, ...)

Zone sécurisée (accès & circulation)

(présence de gardes corps, accès non réalisé avec une échelle, ...)

Résistance de la structure

## STOCKAGE BOUTEILLES ARI

Stockage correct des bouteilles


### NIT de mars 2010 - Info technique sur les ARI

(stockées de manière à ne pas tomber et protégées des chocs)

Absence de bouchon acier

(impossible à dévisser à la main si mise en pression)

Présence de bouchons jaunes

(protection filetage et indication que la bouteille est pleine)

## STOCKAGE BOUTEILLES D'OXYGENE

Consignes 3SM affichées


(protégées des chutes et des chocs, vides/pleines séparées, ...)

Stockage correct des bouteilles

### NIT du 14/04/08 - Stockage manipulation et transport de l'O2

## BAUER - STATION GONFLAGE

Présence de référents BAUER


(nom des référents formés par BAUER)

Liste des agents formés affichée

(agents du CIS formés par le référent du centre de secours)

Entretiens contrôles périodiques

(entretien 1er niveau réalisé par le référent CIS, contrôle annuel de la société, ...)

Registre de traçabilité d'air

(registre rempli correctement, suivi de la qualité d'air, ...)

## COMPRESSEUR ATELIER

Présence d'un surpresseur


(non soumis aux contrôles/requalif. périodiques du fait de son faible volume)

Présence compresseur atelier

(année : ..... Pression PS : ..... bars Volume : ..... litres)

Contrôle et requalification réalisés

(contrôle tous les 40 mois et requalification tous les 10 ans)

Possibilité de faire pression pneus

(centre commercial ou garage disposant d'un gonfleur à proximité)

## TOXICITÉ DES FUMÉES

Sensibilisation des agents


(FMA spécifique réalisée)

Protocoles de décontamination

(connaissance et application de protocoles de décontamination)

Aménagement correct du CIS

(...)

## PRODUITS CHIMIQUES (nettoyage, entretien des véhicules, désinfection, ...)

Utilisation de produits dangereux


(FDS des produits d'entretien ou de désinfection, EPI disponibles, ...)

Stockage de produits chimiques

(pas dans bouteilles alimentaires, ventilation, incompatibilités)

## STOCKAGE DE PRODUITS INFLAMMABLES

Stockage de carburants (quantité)

(40 litres maximum dont 20 litres d'essence max)

Présence d'un bac de rétention

## EPI - ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Contrôle des casques

(NS 2012/17 du 27/06/12 relative aux contrôles, nom des référents, ...)

Lavage des vestes / surpantalons

(NI du 16/06/11 relative à la gestion des EPI textiles)

Contrôle des LSPCC et SQUAD

(NS 2013/02 du 16/01/13 relative aux LSPCC, nom de référents SQUAD, ...)

Protocoles ARI

(NS 2016-07 du 7 avril 2016 - affichage des protocoles ARI, local spécifique, ...)

Gestion des autres EPI

(tenues guêpes, tronçonnage, coffret électro-secours, appareils médicaux, ...)

## ACCESOIRES TRACTION ET DE LEVAGE

Présence de crics, chandelles, etc.

(matériaux de traction et de levage : tire-forts, élingues, manille, ...)

Contrôle réalisé

(compte rendu disponible au centre, ...)

## ÉCHELLES & ESCABEAUX

Contrôle annuel réalisé par CIS

**NIT de février 2010 relative aux contrôles des matériaux**

Stockage correct des échelles

(NIT de Février 2010, fiche de contrôle de la NIT, traçabilité sur registre, ...)

(sur l'engin, à plat sur le sol ou suspendu au mur en au moins 3 points)

## ÉQUIPEMENTS DE TRAVAIL

Présence de machines outils

(présence du certificat de conformité et de la notice tech., contrôles réalisés, ...)

Conformité/vérification périodique

(consignes, lunettes, contrôle de l'espacement de la meule, ...)

Formation / consignes / EPI

(machine à ligaturer, à vulcaniser, consignes en place, EPI, ...)

Présence d'un touret à meuler

Entretien des tuyaux réalisé

## LOCAL VSAV

Protocoles affichés et réalisés

(NS 2017-3 du 17 février 2017)

Gestion des DASRI et périmés

(NIT 2014-08 du 8/08/14 - consignes en place, ...)

CIS centre support DASRI

(local isolé ou container fermé, point d'eau à proximité, ...)

## LOCAUX ET INSTALLATIONS TECHNIQUES

Type d'équipement : gaz / fioul / PAC

(caractéristiques techniques : ...)

Installation contrôlée et entretenu

(équipements y compris des canalisations et raccords gaz, légionellose, ...)

Local chaufferie fermé à clé

(...)

Séparé des autres pièces (PCF)

(...)

Ventilation du local suffisante

(...)

Consignes spécifiques affichées

(interdiction de fumer ou de stocker du matériel, ventilations libres, ...)

Présence d'un extincteur

(...)

Absence de stockage à l'intérieur

(...)

## EXTÉRIEURS DU CIS

### ETAT GÉNÉRAL DU BATIMENT

Façade et toiture - Point d'ancrage

(fuites, fissures, problèmes bâtimentaires, ...)

### EXTÉRIEURS

Eclairage nocturne

(...)

Etat chaussée - Sol défectueux

(...)

Interférences avec voisinage

(...)

Présence d'une aire de lavage

(présence et entretien périodique des séparateurs hydrocarbures, ...)

Présence d'un pylone transmission

(accès interdit, ...)

Présence d'un plan incliné

(...)

Espaces verts

(qui entretiennent les EV, connaissance de la NI du 18/06/15 lot départemental EV, ...)